

République Algérienne Démocratique et Populaire
Cour des comptes

Plan stratégique
2015 - 2018

Indépendance – Objectivité – Impartialité
Compétence – Professionnalisme

SOMMAIRE

Préambule	5
Abstract	6
Vision, mission et valeurs institutionnelles.....	7
Objectifs généraux et objectifs immédiats	9

Préambule

La Cour des comptes est l'Institution constitutionnelle chargée du contrôle a posteriori des finances publiques, ses attributions, en matière de contrôle de l'emploi des ressources, moyens matériels et fonds publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics sont consolidées et précisées par l'ordonnance n°95-20 du 17 juillet 1995 modifiée et complétée.

Au cœur du système de contrôle de l'État, elle assume d'importantes responsabilités dans la promotion de la reddition des comptes et le respect des règles universelles de préservation et de bonne gestion des deniers publics.

Comme toute organisation vivante et dynamique, elle est appelée à effectuer une perpétuelle évaluation de ses capacités d'adaptation aux défis du futur et à renforcer ses aptitudes à accomplir ses missions.

L'adoption du management stratégique comme cadre pour la gestion du changement au sein de l'institution s'est concrétisée, dès 2010, à travers la conception et la mise en œuvre d'un premier plan stratégique couvrant la période 2011-2013. Ce second plan stratégique 2015-2018 intervient après une évaluation, sans concession, de la situation actuelle de l'Institution, effectuée par les pairs. Il fixe à la Cour des comptes les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir à l'horizon 2018. Il vise à promouvoir un climat et une culture axés sur l'excellence.

Le nouveau plan stratégique dont se dote l'Institution est le fruit d'une large réflexion collective et d'un fructueux processus de concertation entre tous les acteurs engagés autour des valeurs centrales du contrôle des finances publiques : intégrité, objectivité et transparence. Cette réflexion entamée à partir du bilan de la mise en œuvre du premier plan stratégique, en déterminant ce qui a été concrétisé et ce qui reste à réaliser, s'est référée aussi au résultat de l'évaluation par les pairs et a pris en compte des projets futurs esquissés durant l'année 2014.

La concrétisation de ce nouveau plan renforcera davantage la Cour et fera d'elle, sans aucun doute, une Institution maîtrisant les normes professionnelles du contrôle et de l'audit des gestions publiques, et un instrument incontournable dans l'éclairage des pouvoirs publics en matière de bonne gestion macro-économique.

Abstract

Objectifs généraux				
1- Développer les capacités professionnelles.	2- Améliorer la qualité des activités de contrôle.	3- Mettre à niveau les services de soutien de l'Institution.	4- Optimiser les relations de l'Institution avec son environnement.	5- Renforcer le système de bonne gouvernance de l'Institution.
Objectifs immédiats				
1-1- Mettre en place un dispositif de gestion prévisionnelle des ressources humaines ; 1-2- Développer une politique de formation adaptée aux besoins ; 1-3- Optimiser les relations et les échanges d'information entre les diverses structures de la Cour ; 1-4- Favoriser un climat de travail épanouissant.	2-1- Initier une programmation pluriannuelle des activités de contrôle ; 2-2- Parachever la mise en place du fichier des entités soumises au contrôle de la Cour des comptes ; 2-3- Développer une approche moderne dans l'accomplissement des audits ; 2-4- Améliorer les méthodes de contrôle et alléger les procédures de traitement ; 2-5- Parachever l'uniformisation des actes de l'Institution ; 2-6- Mettre en œuvre le recours à l'assistance externe et au contrôle délégué.	3-1- Développer une stratégie sectorielle d'informatisation des activités de la Cour des comptes ; 3-2- Pourvoir les départements techniques en compétences nécessaires à leur fonctionnement ; 3-3- Renforcer et moderniser le fonctionnement du greffe.	4-1- Améliorer les qualités des services de l'Institution ; 4-2- Développer une politique de communication en direction des pouvoirs publics et des entités à contrôler ; 4-3- Développer les relations de coopération et d'échange avec les institutions de contrôle, les organisations professionnelles, les organisations régionales et internationales et le milieu académique.	5-1- Parachever le code de déontologie professionnelle ; 5-2- Promouvoir la transparence dans la gestion de l'Institution ; 5-3- Mettre en place un dispositif d'assurance qualité.
Indicateurs de performance stratégiques				
- Plan pluriannuel des ressources humaines ; - Nombre d'actions de formation réalisées.	- Programme pluriannuel des activités de la Cour ; - Nombre de rapports de contrôle consacrés à la performance réalisés par an et par chambre. - Nombre d'opérations de contrôle effectuées basé sur l'approche par les risques par an.	- 100% des contrôles arithmétiques et de cohérence sont informatisés ; - Un Schéma directeur informatique.	- Nombre de séances de débat organisées avec les entités contrôlées. - Nombre de conventions d'échange avec les organismes nationaux et internationaux.	- Nombre d'opérations d'évaluation réalisées ; - Nombre d'audits pilotes d'assurance qualité réalisés.

Vision, mission et valeurs institutionnelles

Vision

En mettant en conformité ses activités avec les normes et les meilleures pratiques internationales, la Cour des comptes est déterminée à renforcer son professionnalisme et aspire à gagner la satisfaction et la reconnaissance de ses partenaires et devenir l'autorité de référence dans l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Mission

La mission de notre Institution est de favoriser l'utilisation régulière et efficiente des ressources, moyens matériels et fonds publics, de promouvoir l'obligation de rendre compte et la transparence dans la gestion des finances publiques et de contribuer au renforcement de la prévention et de la lutte contre les diverses formes de fraudes et de pratiques illégales.

Valeurs institutionnelles

L'indépendance

En qualité d'Institution supérieure de contrôle a posteriori des finances publiques, la Cour des comptes arrête en toute souveraineté ses programmes de contrôle annuels, jouit du pouvoir d'investigation, de sanction et du droit de communication et ne s'immisce pas dans la gestion des organismes soumis à son contrôle.

L'objectivité

La Cour des comptes veille, à travers son système qualité, à ce que les résultats de ses missions de contrôle soient fondés exclusivement sur des informations probantes.

L'impartialité

La Cour des comptes œuvre à enraciner l'esprit d'impartialité pour préserver ses travaux des préjugés, des tendances politiques ou des intérêts personnels.

La compétence

Outre la maîtrise des règles de comptabilité et de gestion financière dans le secteur public et la tenue constamment à jour de la législation et la réglementation régissant les organismes soumis à son contrôle, la Cour des comptes veille en permanence à l'application des méthodologies et des normes professionnelles et à l'acquisition de nouvelles connaissances et techniques lui permettant d'élargir son champ d'intervention aux domaines récemment gagnés par le contrôle.

Le professionnalisme

En accomplissant ses travaux, conformément aux normes et à l'éthique professionnelles, et en développant une communication positive avec les entités soumises à son contrôle, la Cour des comptes tient à donner une perception réelle de son rôle.

Objectifs généraux et objectifs immédiats

Le plan stratégique 2015-2018 vise la réalisation des objectifs ci-après :

Objectif général n°1 : Développer les capacités professionnelles

Objectif immédiat n°1 : Mettre en place un dispositif de gestion prévisionnelle des ressources humaines

- un état des lieux actualisé est établi ;
- des besoins en ressources, en termes de nombre et de profils, sont définis ;
- des mesures de correction sont entreprises ;
- de nouvelles conditions de recrutement sont proposées ;
- un plan stratégique sectoriel de gestion des ressources humaines est établi.

Objectif immédiat n° 2 : Développer une politique de formation adaptée aux besoins de l'Institution

- des besoins en formation sur une projection à court et à moyen terme sont définis ;
- des voies et moyens de formation sont précisés ;
- un plan de formation pluriannuel et des plans de formation annuels sont établis ;
- une évaluation périodique des actions de formation est réalisée.

Objectif immédiat n°3 : Optimiser les relations et les échanges d'information entre les diverses structures de la Cour des comptes

- des initiatives de communication et de partage des connaissances entre les chambres sont développées ;
- des mécanismes de communication et une culture de collaboration entre les chambres et les structures de soutien sont instaurés.

Objectif immédiat n°4 : Favoriser un climat de travail épanouissant

- un climat de bien-être au sein de l'Institution est instauré ;
- un esprit d'appartenance à l'Institution est développé ;
- des actions sociales visant à l'épanouissement du personnel sont encouragées.

Indicateurs de performance stratégiques :

- Plan pluriannuel des ressources humaines ;
- Nombre d'actions de formation réalisées.

Objectif général n°2 : Améliorer la qualité des activités de contrôle

Objectif immédiat n°1 : Initier une programmation pluriannuelle des activités de la Cour

- un programme pluriannuel des activités de contrôle est élaboré ;
- un budget temps (hommes/jours) pour chaque type de contrôle (reddition - apurement - rapport d'appréciation sur l'avant-projet de loi de règlement budgétaire - qualité de gestion et autre contrôle thématique) et le traitement des dossiers y afférents sont définis ;
- un effectif normatif de l'équipe de contrôle (rapporteur - assistants/fonction et grade) est déterminé.

Objectif immédiat n°2 : Parachever la mise en place du fichier des entités soumises au contrôle de la Cour des comptes

- le fichier des justiciables soumis à la reddition des comptes est actualisé ;
- une banque de données identifiant les entités soumises au contrôle de la Cour des comptes est développée.

Objectif immédiat n°3 : Développer une approche moderne dans l'accomplissement des audits

- un état des lieux des pratiques et méthodes de contrôle est établi ;
- une méthodologie d'approche basée sur les risques est élaborée ;
- un manuel spécifique d'analyse des risques concernant les travaux alimentant le rapport d'appréciation sur l'avant-projet de loi de règlement budgétaire est élaboré ;
- les guides méthodologiques sur la sélection par les risques relatifs au rapport d'appréciation de l'avant-projet de loi de règlement budgétaire, et aux audits de qualité de gestion, sont mis en œuvre ;
- une méthodologie d'audit de performance est élaborée ;
- une approche de performance dans les contrôles alimentant le rapport d'appréciation sur l'avant-projet de loi de règlement budgétaire est introduite ;
- le contrôle de la qualité de gestion suivant les critères de l'économie, de l'efficacité et de l'efficience est pleinement exercé.

Objectif immédiat n°4 : Améliorer les méthodes de contrôle et alléger les procédures de traitement

- les guides de contrôle sont actualisés et mis à jour ;
- les guides sont vulgarisés et rendus obligatoires ;
- les procédures en matière de contrôle juridictionnel sont clarifiées et assouplies ;
- les diligences minimales en matière d'apurement sont définies.

Objectif immédiat n°5 : Parachever l'uniformisation des actes de l'Institution

- les modèles types d'actes juridictionnels sont vulgarisés et utilisés par les chambres ;
- les modèles types d'actes relatifs aux contrôles administratifs sont élaborés.

Objectif immédiat n°6 : Mettre en œuvre le recours à l'assistance externe et au contrôle délégué

- les modalités de mise en œuvre de l'expertise externe sont définies ;
- les besoins des chambres en matière de recours à l'expertise externe sont établis ;
- les modalités et procédures de mise en œuvre du contrôle délégué sont proposées.

Indicateurs de performance stratégiques :

- Programme pluriannuel des activités de la Cour ;
- Nombre de rapports de contrôle consacrés à la performance réalisés par an et par chambre ;
- Nombre d'opérations de contrôle effectuées basé sur l'approche par les risques par an.

Objectif général n°3 : Mettre à niveau les services de soutien de l'Institution

Objectif immédiat n°1 : Développer une stratégie sectorielle d'informatisation des activités de la Cour des comptes

- l'organisation de la structure informatique est adaptée ;
- la structure informatique est renforcée en compétences et en moyens ;
- un schéma directeur informatique est élaboré ;
- des applications informatiques adaptées aux travaux d'apurement et aux travaux alimentant le rapport d'appréciation sur l'avant-projet de loi de règlement budgétaire sont initiées.

Objectif immédiat n°2 : Pourvoir les départements techniques en compétences nécessaires à leur fonctionnement

- le pourvoi aux postes vacants de chefs d'études et de chargés d'études est envisagé ;
- le recours à la consultation externe est facilité.

Objectif immédiat n°3 : Renforcer et moderniser le fonctionnement du greffe

- les moyens humains du greffe sont renforcés ;
- la liste et la nature des documents à tenir par le greffe sont fixées ;
- les conditions d'archivage et de conservation des pièces sont améliorées ;
- la présentation des comptes sur support numérique est encouragée.

Indicateurs de performance stratégiques :

- 100% des contrôles arithmétiques et de cohérence sont informatisés ;
- Un schéma directeur informatique.

Objectif général n°4 : Optimiser les relations de l'Institution avec son environnement

Objectif immédiat n°1 : Améliorer la qualité des services de l'Institution

- les résultats des opérations de contrôle sont livrés dans les délais ;
- les débats avec les entités à contrôler sont organisés ;
- un système standardisé de suivi des recommandations est instauré.

Objectif immédiat n°2 : Développer une politique de communication en direction des pouvoirs publics et des entités à contrôler

- des initiatives de communication et d'échange en direction des pouvoirs publics sont lancées ;
- des actions de vulgarisation et de promotion des activités de la Cour des comptes en direction des entités à contrôler sont menées.

Objectif immédiat n°3 : Développer les relations de coopération et d'échange avec les institutions de contrôle, les organisations professionnelles, les organisations régionales et internationales et le milieu académique

- des relations d'échange d'information avec les organismes nationaux de contrôle sont établies ;
- des relations de coopération et d'échange avec les autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les organisations internationales de contrôle sont renforcées et fructifiées ;
- des canaux de communication avec les universités et les organisations professionnelles sont établis en vue d'un partage de connaissances et d'expériences.

Indicateurs de performance stratégiques :

- Nombre de séances de débat organisées avec les entités contrôlées ;
- Nombre de conventions d'échange avec les organismes nationaux et internationaux.

Objectif général n°5 : Renforcer le système de bonne gouvernance de l'Institution

Objectif immédiat n°1 : Parachever le code de déontologie professionnelle

- le projet de code déontologie est adopté ;
- le code de déontologie est vulgarisé et mis en application.

Objectif immédiat n°2 : Promouvoir la transparence dans la gestion de l'Institution

- la publication des programmes et des activités de la Cour est encouragée ;
- un système de suivi et d'évaluation des activités de la Cour est développé.

Objectif immédiat n°3 : Mettre en place un dispositif d'assurance qualité

- le guide d'assurance qualité est parachevé et vulgarisé ;
- les audits pilotes d'assurance qualité sont initiés.

Indicateurs de performance stratégiques :

- Nombre d'opérations d'évaluation réalisées ;
- Nombre d'audits pilotes d'assurance qualité réalisés.



Cour des comptes – Algérie

<http://www.ccomptes.org.dz>

38, Avenue Ahmed GHERMOUL

Alger 16 000

Téléphone : (+213) 21 65 55 10 / 21 65 15 36

Télécopie : (+213) 21 65 64 05

E-mail : cdc@ccomptes.org.dz